

**DBR AUDIT**

*DBRA*

**ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT  
DES OEUVRES D'ENTRAIDE DANS L'ARMEE**

« Association reconnue d'utilité publique depuis 1939 »

Case 104 Fort Neuf de Vincennes  
Cours des maréchaux  
75 614 PARIS Cédex 12

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

AU 31 DECEMBRE 2020

*RAPPORT sur LES COMPTES ANNUELS*

*COMPTES ANNUELS*

**DBR AUDIT**

DBRA

**ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT  
DES OEUVRES D'ENTRAIDE DANS L'ARMEE**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2020

A l'assemblée générale

A D O, Fort Neuf de Vincennes

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES OEUVRES D'ENTRAIDE DANS L'ARMEE relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 23 Mars 2021 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01 janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que en application des dispositions des articles L 823-9 et R 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les opérations confiées par TERRE FRATERNITE.

Une provision pour charges de 210 000 € a été constatée cette année. Son objet est la couverture des frais relatifs aux bourses d'études, engageant l'ADO et ses bénéficiaires sur les 4 années à venir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérification du rapport financier et des autres documents adressés à l'assemblée générale**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier Général et dans les autres documents adressés à l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute

anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne,
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne,
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels,
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier,
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly, le 5 avril 2021

DBR AUDIT  
Commissaire aux Comptes

Didier BROUDER

**ASSOCIATION POUR LE  
DEVELOPPEMENT DES OEUVRES  
D'ENTRAIDE DANS L'ARMEE**

Numéro SIRET : 78431354600045

Code APE : 8899B

Case 104 - Fort Neuf de Vincennes - Cours des  
Maréchaux  
94300 VINCENNES

**COMPTES ANNUELS**

du 01/01/2020 au 31/12/2020

## Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	5 639	4 564	1 075	745	330
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
<b>Immobilisations financières</b>					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts	8 073		8 073	15 130	- 7 057
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>13 713</b>	<b>4 564</b>	<b>9 149</b>	<b>15 875</b>	<b>- 6 726</b>
<b>Stocks en cours</b>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés					
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres					
Valeurs mobilières de placement	4 166 463		4 166 463	4 132 542	33 921
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 051 411		1 051 411	938 871	112 540
Charges constatées d'avance	6 561		6 561	6 562	- 1
<b>TOTAL (II)</b>	<b>5 224 435</b>		<b>5 224 435</b>	<b>5 077 976</b>	<b>146 459</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>5 238 147</b>	<b>4 564</b>	<b>5 233 584</b>	<b>5 093 851</b>	<b>139 733</b>

## Bilan association(suite)

Présenté en Euros

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le <b>31/12/2020</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2019</b> (12 mois)	Variation
<b>Fonds associatifs et réserves</b>			
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	1 452 539	1 452 539	
. Ecarts de réévaluation			
. Réserves	3 244 063	2 836 703	407 360
. Report à nouveau			
. Résultat de l'exercice	14 566	315 083	- 300 517
Autres fonds associatifs			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecarts de réévaluation			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
<b>TOTAL (I)</b>	<b>4 711 167</b>	<b>4 604 325</b>	<b>106 842</b>
Provisions pour risques et charges	210 015		210 015
<b>TOTAL (II)</b>	<b>210 015</b>		<b>210 015</b>
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources	174 055	383 635	- 209 580
<b>TOTAL (III)</b>	<b>174 055</b>	<b>383 635</b>	<b>- 209 580</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés	11 108	11 133	- 25
Autres	127 238	94 758	32 480
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>138 346</b>	<b>105 891</b>	<b>32 455</b>
Ecart de conversion passif (V)			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 233 584</b>	<b>5 093 851</b>	<b>139 733</b>
<b>Engagements reçus</b>			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
<b>Engagements donnés</b>			

## Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total		
<b>Produits d'exploitation</b>					
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services					
<b>Montants nets produits d'expl.</b>					
<b>Autres produits d'exploitation</b>					
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			106 800	106 800	0,00
Cotisations			34 715	39 055	- 4 340
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			103 307	77 978	25 329
Autres produits			1 299 133	1 822 017	- 522 884
Reprise de provisions					
Transfert de charges					
<b>Sous-total des autres produits d'exploitation</b>			<b>1 543 955</b>	<b>2 045 850</b>	<b>- 501 895</b>
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>			<b>1 543 955</b>	<b>2 045 850</b>	<b>- 501 895</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)					
<b>Produits financiers</b>					
De participations					
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif					
Autres intérêts et produits assimilés			85 431	60 388	25 043
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			115 082	49 718	65 364
<b>Total des produits financiers (III)</b>			<b>200 513</b>	<b>110 106</b>	<b>90 407</b>
<b>Produits exceptionnels</b>					
Sur opérations de gestion			293 136	34 605	258 531
Sur opérations en capital					
Reprises sur provisions et transferts de charges					
<b>Total des produits exceptionnels (IV)</b>			<b>293 136</b>	<b>34 605</b>	<b>258 531</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)</b>			<b>2 037 604</b>	<b>2 190 561</b>	<b>- 152 957</b>
<b>SOLDE DEBITEUR = DEFICIT</b>					
<b>TOTAL GENERAL</b>			<b>2 037 604</b>	<b>2 190 561</b>	<b>- 152 957</b>

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES OEUVRES D'ENTRAIDE DANS L'ARMEE  
Case 104 - Fort Neuf de Vincennes - Cours des Maréchaux 94300 VINCENNES

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	5 780	3 560	2 220	62,36
Services extérieurs	30 035	22 348	7 687	34,40
Autres services extérieurs	36 027	52 400	- 16 373	-31,25
Impôts, taxes et versements assimilés	655	907	- 252	-27,78
Salaires et traitements	130 551	121 821	8 730	7,17
Charges sociales	51 433	46 214	5 219	11,29
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	435	352	83	23,58
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions	210 015		210 015	N/S
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées		208 228	- 208 228	-100
Autres charges	1 444 422	1 388 727	55 695	4,01
<b>Total des charges d'exploitation (I)</b>	<b>1 909 353</b>	<b>1 844 557</b>	<b>64 796</b>	<b>3,51</b>
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements	106 908	23 106	83 802	362,69
<b>Total des charges financières (III)</b>	<b>106 908</b>	<b>23 106</b>	<b>83 802</b>	<b>362,69</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Sur opérations de gestion	721	510	211	41,37
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (IV)</b>	<b>721</b>	<b>510</b>	<b>211</b>	<b>41,37</b>
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)	6 057	7 305	- 1 248	-17,08
<b>TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)</b>	<b>2 023 039</b>	<b>1 875 478</b>	<b>147 561</b>	<b>7,87</b>
<b>SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT</b>	<b>14 566</b>	<b>315 083</b>	<b>- 300 517</b>	<b>-95,38</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>2 037 604</b>	<b>2 190 561</b>	<b>- 152 957</b>	<b>-6,98</b>
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
<b>Total</b>				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES OEUVRES D'ENTRAIDE DANS L'ARMEE  
Case 104 - Fort Neuf de Vincennes - Cours des Maréchaux 94300 VINCENNES

	Exercice clos le <b>31/12/2020</b> (12 mois)	Exercice précédent <b>31/12/2019</b> (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole				
<b>Total</b>				

**DBR AUDIT**

**DBRA**

**ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT  
DES OEUVRES D'ENTRAIDE DANS L'ARMÉE**

« Association reconnue d'utilité publique depuis 1939 »

Case 104 Fort Neuf de Vincennes  
Cours des maréchaux  
75 614 PARIS Cédex 12

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS  
REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2020

**DBR AUDIT**

DBRA

**ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT  
DES OEUVRES D'ENTRAIDE DANS L'ARMEE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 Décembre 2020

A l'assemblée générale

A D O, Fort Neuf de Vincennes

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

**CONVENTION SOUMISE A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

En application de l'article R 612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L 612.5 du Code de commerce, qui ont été passées ou renouvelées au cours de l'exercice écoulé.

**Convention de partenariat**

**Personne concernée :**

Le colonel de Saint Germain, secrétaire général de Terre Fraternité et secrétaire général adjoint de l'A.D.O.

Une convention de partenariat a été conclue avec l'association « Terre Fraternité » qui a pour objet le développement de l'entraide au sein de l'armée de terre avec pour contrepartie la prise en charge par l'A.D.O. des frais de gestion portant sur les dons Terre Fraternité / ADO.

Il est convenu que Terre Fraternité participe au financement des frais ci-dessus. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, la participation de Terre Fraternité s'est élevée à 11 600 euros.

Une dotation au fonctionnement général de 50 000 euros est aussi versée par Terre Fraternité à l'ADO.

Neuilly, le 2 avril 2021

DBR AUDIT  
Commissaire aux Comptes

Didier BROUDER

130 bis Avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly Sur Seine – Tel : 06 09 48 00 52  
Société de Commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie de Versailles / dbrouderacr@orange.fr  
Sarl au Capital social de 41 500 € – SIRET 480 442 581 00017 – NAF 6920Z - TVA FR02480442581